

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision nº 10781-2013 du 2 septembre 2013 portant désignation des membres du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Nord (SNA/N)

NOR: DEVA1322718S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le chef du service de la navigation aérienne du Nord,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État :

Vu la loi nº 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 féyrier 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu la note SG/SDP2 nº 11-705 du 10 novembre 2011 sur la mise en place des comités techniques de proximité, spéciaux et des comités d'hygiène, de sécurité des conditions de travail ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes du service de la navigation aérienne Nord pour l'élection des représentants du personnel auprès du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de la navigation aérienne en date du 21 octobre 2011;

Vu la décision nº 10660-2011/SNA-NORD du 16 novembre 2011 fixant la répartition des sièges au CT spécial du SNA-Nord ;

Vu la décision nº 10660-2011/SNA-NORD du 16 novembre 2011 portant désignation des membres du comité technique spécial du SNA-NORD ;

Vu les propositions des organisations syndicales,

Décide:

Article 1er

La décision nº 10749-2013/SNA-NORD est abrogée à compter du 2 septembre 2013.

Article 2

La composition du comité technique spécial du service de la navigation aérienne du Nord est fixée comme suit :

Sont désignés représentants de l'administration :

GAUDIÈRE Gervais, chef du service de la navigation aérienne Nord ou son représentant. MINNAERT Vincent, chef du service administratif ou son représentant.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Sont désignés représentant du personnel :

	Titulaires	
	CGT	
BRESSA Alexandre, IESSA/N. VERMON Maxime, IESSA/P. GARNIER Hubert, TSEEAC/Exc. BARDET Sophie, ICNA/P.		
	SNCTA	
DOMEREGO Didier, ICNA/P. MONCORGE Éric, ICNA/N.		
	UNSA	
VIGOUROUX Pascal, TSEEAC/Exc.		
	FO	
NOTEBAERT Laurent, TSEEAC/P.		
	Suppléants	
	CGT	
AUDIBERT Julien, ICNA/P.		

SNCTA

LESCIEUX Sébastien, ICNA/D. MARTENS Frédéric, ICNA/P.

DI GENNARO Alexandre, IESSA/P.

PRIN Gérard, ICNA/Chef.

COSYN Arnaud, ICNA/P.

UNSA

ROSE Philippe, TSEEAC/P.

FO

CHABENUIK Laure, ICNA/P.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 septembre 2013.

G. GAUDIÈRE